



Le Maire

Tel : +225 07 10 00 45



NOTE D'INFORMATION N° 2025-38 CAM/SG/SA

A l'attention des candidats au mariage à la Mairie d'Assinie-Mafia.

Il est porté à l'attention des préposés au mariage, que les heures choisies par eux et enregistrées au bureau état civil pour la célébration de leur union doivent être strictement respectées.

Par conséquent, en cas de non-respect de l'heure préalablement arrêtée, un sursis de quinze (15) minutes de retard est toléré.

Toutefois au-delà d'un quart d'heure de retard, une amende de cinquante mille (50.000) francs sera appliquée au couple.

Si au bout de quarante-cinq (45) minutes les futurs mariés ne sont toujours pas prêts, l'Officier de l'Etat Civil célébrant est autorisé à se retirer, avec pour conséquence le report du mariage à une date ultérieure.

Le mariage étant un acte et un fait administratif, la fête et le folklore qui l'environnent ne doivent pas porter préjudice à l'Officier de l'Etat Civil.

Attachant du prix au respect de cette injonction, j'invite les Officiers de l'Etat Civil délégués, le Chef des Services Administratifs et ses collaborateurs ainsi que les préposés au mariage, chacun en ce qui le concerne, à son strict respect.

Fait à Assinie-Mafia, le 22 juillet 2025

Pour le maire et P.D.
Premier Adjoint au Maire



Kouaho Michel AMICHIA



Assinie-Mafia
Quartier Donwahi
Lot n°141 Îlot 22
B.P. 04 Adiaké

infos@mairieassinie.com
+ 225 07 10 00 45 25
+ 225 27 21 53 95 47
www.mairieassinie.com